



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-07-01

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2022

Le sept juillet deux mil vingt et deux, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le premier juillet deux mil vingt et deux, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Sophie AUGER, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Jacky FAVREAU, Karine OLIVIER, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN, Laura LUSSEAU.

Absents excusés :

- Marie-Sandrine GIRARD a donné pouvoir à Sophie AUGER
- Emmanuel ROUSSELOT a donné pouvoir à Patrick CLISSON
- Joël BONNET a donné pouvoir à Jean-Luc GUINARD
- Annie MARSAULT a donné pouvoir à Johann BARANGER
- Anthony PEIGNON a donné pouvoir à Martin MOREAU
- Lydie BARATON a donné pouvoir à Marie-France TALINEAU
- Éric CATHELINEAU

Absent non excusé : Patrice NIVAULT

Secrétaire de séance : Sophie AUGER, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

Approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 juin 2022

Aucune remarque n'étant portée, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur l'approbation du compte-rendu de la réunion de Conseil Municipal du 9 juin 2022, avec :

- 19 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Présentation cybersécurité – Volet numéro 3

Ugo DORAIN, conseiller numérique, projette trois vidéos sur le sujet de la cybersécurité. Le ton humoristique, lié aux fables de la Fontaine, explique clairement les conséquences d'une exposition aux attaques. Seulement 3% des collectivités est labellisé RGS (Règlement Général de Sécurité).

Les raisons pour lesquelles la cybersécurité est laissée de côté, dans les collectivités, sont les suivantes : « Je n'ai pas le temps ! La collectivité n'a pas le budget ! Ce n'est pas une priorité pour la Municipalité ! ».

Ainsi, pour Saint-Pardoux-Soutiers, le recrutement du conseiller numérique, arrivé depuis 1 an, est un début de solution à cette problématique.

Une deuxième solution est la sollicitation d'un prestataire pouvant réaliser un audit de sécurité.

Monsieur GUINARD et Madame LUSSEAU entrent dans la salle, à 20h54. L'Assemblée compte donc 21 votants.

INTERVENANTS EXTERIEURS : Audit sécurité numérique

Pour compléter la sensibilisation réalisée en interne, au service de la mairie et auprès des élus, le bureau municipal, à l'appui du travail de recherches de notre conseiller numérique, propose une solution d'audit de sécurité numérique.

Une consultation a été lancée, récapitulée dans le tableau suivant :

PRESTATAIRE REALISATION AUDIT	PROPOSITION FINANCIERE (en TTC)	DETAIL OFFRE
Ypsi	1 020,00	Audit, Analyse des risques, Rapport
Soluris	1 831,34	Analyse, Rédaction, Plan de traitement
PRESTATAIRE ACTIONS APRES AUDIT	PROPOSITION FINANCIERE (en TTC)	DETAILS OFFRE
Ypsi	De 126 à 246 € personne/items	Hygiène informatique, Gestion des mots de passe, Protection messagerie pro 15 personnes maxi – durée 2h00
Soluris	359,41	Sensibilisation agents/élus (historique, les menaces, les bonnes pratiques) 40 personnes maxi – durée : 1h30

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution la mieux-disante, techniquement et financièrement, présentée par la société SOLURIS, pour un montant de 1 831,34 euros TTC et pour une sensibilisation agents/élus, pour un montant de 359,41 euros TTC, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

CULTURE : Présentation des micro-folies

Une micro-folie est un équipement numérique, pour un accès unique à la culture (danse, musique, peinture, faune et flore...). C'est un endroit convivial, ludique et pédagogique.

Il peut être composé d'un musée numérique, d'un fablab (ensemble numérique de créations), d'un espace de réalité virtuelle, d'une ludothèque, d'un café-folie.

Douze musées nationaux ont accepté de donner l'accès à leur bibliothèque d'œuvres. Une micro-folie existe à Granzay-Gript et à Saint-Varent, lieux visités dernièrement par la Municipalité.

La micro-folie pourrait se situer au niveau de l'extension de la bibliothèque et d'une salle récemment rénovée, à l'Etape, dans le bourg de Saint-Pardoux.

Le budget maximum est de 38 000 euros HT, pour l'acquisition de l'ensemble des modules. Une subvention pourrait être sollicitée pour 30 400 euros HT, soit un reste charge communal de 7 600 euros HT. Le mobilier et matériel numérique peut être financé par la Région et l'Etat.

L'Assemblée accepte que l'appel à projets soit étudié, en interne, pour un dépôt de dossier en septembre.



► Département : Deux-Sèvres

► Arrondissement : Parthenay

► Canton : La Gâtine

2022-07-01

TRAVAUX : Raccordement électrique – Maison des assistantes maternelles

La maison des Assistantes Maternelles va se construire, Place des Tulipiers, près de la halte-garderie communautaire. Les réseaux techniques (eau et électricité) seront repris de la Route des Bois.

Ainsi, l'entreprise GEREDIS a été sollicitée et nous a fait parvenir une proposition technique et financière, d'un montant de 3 743,28 euros TTC.

La Municipalité ne peut pas bénéficier de financement du syndicat d'électrification, le SIEDS, les travaux étant considérés hors programme financé.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution technique et financière, présentée par la société GEREDIS, pour un montant de 3 743,28 euros TTC, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Côté réseau d'eau, le SMEG propose la mise en place d'un compteur d'eau, pour la somme de 2 660,40 euros. De plus, pour la gestion des eaux usées, le SMEG propose une solution technique, évaluée à 451,20 euros TTC.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la solution technique et financière, présentée par le SMEG, pour un montant de 2 660,40 euros TTC, pour le compteur d'eau et pour la somme de 451,20 euros pour la gestion des eaux usées, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Plus-value – Lot 4 - Menuiseries extérieures aluminium – La Francette

L'entreprise MOYNET ALU, retenue pour l'exécution du lot 4 du marché de travaux de la Francette, a fait part d'une prestation non chiffrée au marché de travaux, concernant la fourniture et la pose deux ensembles menuisés linteau cintrés.

En effet, une ouverture a été découverte, en début de chantier, après la rédaction des pièces du marché de travaux.

Ainsi, la plus-value s'élève donc à 2 468,40 euros TTC, soit un nouveau montant de marché à 55 556,84 euros TTC (+4,83 % par rapport au montant initial).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant supplémentaire de 2 468,40 euros, concernant l'avenant n°1 du lot 4 du marché de la Francette, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

TRAVAUX : Plus-value – Mission contrôle technique – La Francette

Dans le cadre de la rénovation de la Maison Francette, dans le bourg de Soutiers, il convient de valider l'avenant suivant au marché préalablement conclu, avec la Société SOCOTEC, en application de la délibération du Conseil Municipal n°2019-06-03-14, du 3 juin 2019.

Les travaux consistent à :

- Plus-value montant prestation, due à l'augmentation du montant des travaux.

La totalité des travaux représente donc une plus-value de 360,00 euros HT, soit 432,00 euros TTC (+ 11,61 % par rapport au marché initial).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le montant supplémentaire de 432 euros TTC, concernant l'avenant n°1 à la prestation de contrôle technique de l'entreprise SOCOTEC, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Destruction bâtiment de la Poste

Dans le cadre d'un nouveau projet structurant dans le bourg de Saint-Pardoux, il convient de valider un nouveau devis, avec la Société GOUBAND, en application de la délibération du Conseil Municipal n°2021-03-01 du 4 mars 2021, relative à la destruction du bâtiment de la Poste.

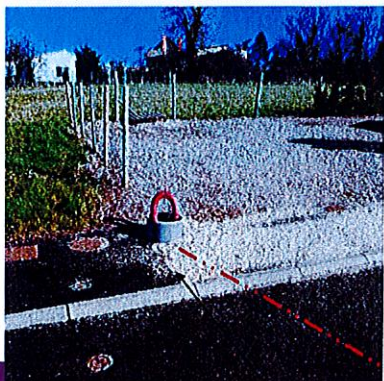
Le nouveau montant des travaux s'élève à 7 900,80 euros TTC (+ 10,63 % par rapport au devis initial).

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur le nouveau montant de 7 900,80 euros TTC, concernant la mission de destruction du bâtiment de la Poste, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Création de points lumineux d'éclairage public – Lotissement Pré de la Cure

En complément de la décision prise le 7 septembre 2020, concernant la réfection de voirie sur la placette Pré de la Cure, l'Assemblée est sollicitée pour valider la proposition technique et financière, formulée par Séolis, pour la pose de deux points lumineux d'éclairage public.



VOIRIE : Création de points lumineux d'éclairage public – Lotissement Pré de la Cure (suite)

Le montant prévisionnel des travaux est réparti de la façon suivante :

	Coût total en Euros H.T	Financement à la charge du SIEDS	Financement à la charge de la commune
Eclairage public	6 364,61	2 112,96	4 251,65

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer la proposition technique et financière, d'un montant de 6 364,61 euros H.T, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur la répartition du financement des travaux d'éclairage public, telle que décrite ci-dessus, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

VOIRIE : Acquisition et cession parcelles – La Grande Roche – Saint-Pardoux

Dans le cadre d'une demande d'acquisition d'un délaissé de voirie, dans le village de la Grande Roche, en application de la délibération du Conseil Municipal n° 2021-04-03, du 1^{er} avril 2021, le notaire sollicite nos services pour étendre cette demande à deux autres parcelles contiguës.

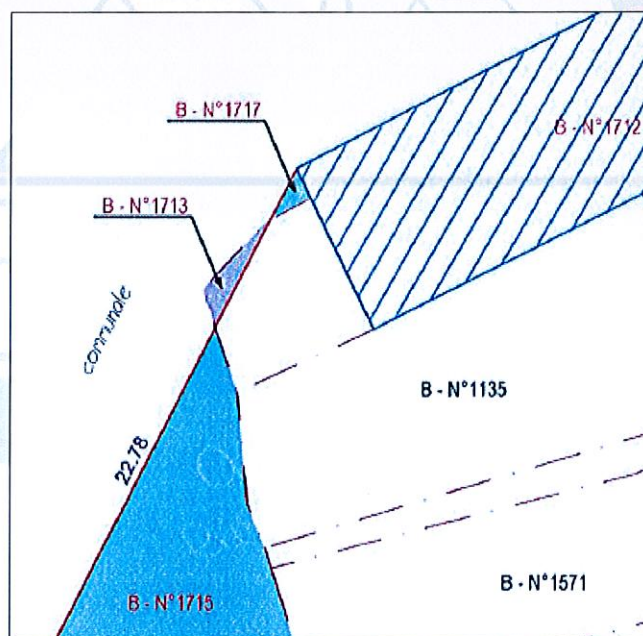
Ainsi, après étude de cette nouvelle demande, le bureau municipal propose :

- De céder la parcelle B 1717,
- D'acquérir la parcelle B 1713.

Le transfert des parcelles se fera à l'euro symbolique. Les frais de bornage et d'acte sont à la charge des acquéreurs.

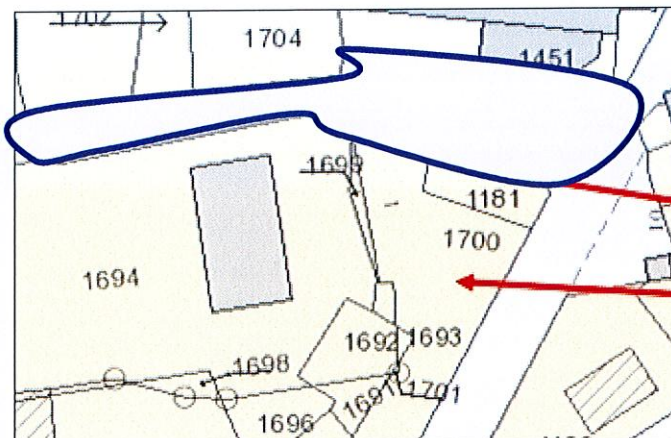
Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession et d'acquisition des parcelles B 1717 et B 1713, telles que décrites ci-dessus, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



VOIRIE : Acquisition et cession parcelles - La Grande Roche - Saint-Pardoux (suite)

Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée, dans un second temps, pour céder une partie de la voirie communale, en couleur sur le plan, afin d'améliorer l'accès du parking privé aux camions livrant chez Chris Primeurs.



La cession est proposée à l'euro symbolique, frais de bornage et de notaire à la charge du requérant, l'entreprise Chris Primeurs.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de se prononcer sur les modalités de cession d'une partie de la voirie communale, telles que décrites ci-dessus, avec :

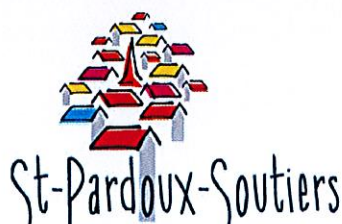
- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

FINANCES : Décisions modificatives numéros 2 et 3 du budget principal

Afin de solder les dernières factures du marché de travaux d'aménagement de sécurité de Château Bourdin, il a été nécessaire de rédiger, par arrêtés du Maire, deux décisions modificatives, sur le budget principal de l'exercice comptable en cours.

Un calcul de réajustement des prévisions budgétaires a été réalisé et un nouveau de besoin de financement, pour cette opération, a été évalué à 1 877,19 euros.

Dans la section d'investissement, des dépenses imprévues ont été provisionnées, pour la somme de 13 000 euros.



▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-07-01

TRAVAUX : Extension de la bibliothèque – Maîtrise d'œuvre

Pour faire suite à l'esquisse préalablement validée en conseil municipal, en séance du 5 mai 2022 et sous couvert de la délibération n°2022-05-08, le maître d'œuvre propose un avant-projet sommaire – version numéro 2.

La proposition visuelle ne fait pas l'unanimité. Monsieur le Maire détaille ensuite les montants de chaque lot de travaux. La proposition est assez onéreuse, dans sa totalité : 168 360,00 euros TTC.

L'Assemblée propose à l'architecte de revoir la présentation en façade et de réviser les montants de travaux proposés pour les lots suivants : cloisons sèches, électricité, serrurerie.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour que le maître d'œuvre modifie l'avant-projet sommaire, dans sa version numéro 2, avec :

- 21 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».

BATIMENTS : Sécurisation des bâtiments municipaux

Suite à plusieurs effractions dans les locaux communaux, l'assureur conseille la Municipalité de sécuriser les lieux, avec de la vidéosurveillance ou d'autres techniques d'alarmes ou de détections.

Une consultation a été lancée récemment. Les résultats, exprimés en HT, sont détaillés ci-dessus :

VIDEOSURVEILLANCE ET TELESURVEILLANCE

SCUTUM	Mairie	Foyer	Ateliers municipaux
Full service – location	92 euros/mois	118 euros/mois	88 euros/mois
Forfait technique	400	550	400
Avec option d'achat	66 euros/mois	66 euros/mois	66 euros/mois
Achat matériel	3 200	4 250	3 150

MATERIEL SANS TELESURVEILLANCE

	Mairie	Foyer	Ateliers municipaux	TOTAL H.T
AVDE	2 161,01	1 946,80	1 946,80	6 054,61
Microgat	746,00	1 185,83	857,50	2 789,33

Une conseillère sort de la salle, salariée d'un des prestataires sollicités. L'Assemblée compte désormais 20 votants.

Après échanges et discussions, Monsieur le Maire sollicite l'Assemblée pour la solution la mieux-disante, à savoir l'acquisition de matériels d'alarmes et de détections sans télésurveillance, formulée par Microgat, pour la somme de 2 789,33 euros HT, avec :

- 20 voix « pour »,
- 0 voix « contre »,
- 0 voix « abstention ».



La conseillère revient dans la salle. L'Assemblée compte désormais 21 votants.

▶ Département : Deux-Sèvres

▶ Arrondissement : Parthenay

▶ Canton : La Gâtine

2022-07-01

RESSOURCES HUMAINES : Organisation du service technique

Monsieur le Maire fait état de la composition de l'équipe technique, selon l'évolution des communes :

Avant la fusion :

- ✓ Saint-Pardoux : 4 agents en temps plein
- ✓ Soutiers : 1/3 temps plein (mutualisation avec la commune de Vouhé)

Après la fusion (2019) :

- ✓ Saint-Pardoux : 4 agents en temps plein
- ✓ Soutiers : 1/5ème temps plein (mutualisation avec la commune de Vouhé)

Actuellement :

- ✓ Saint-Pardoux : 3 agents en temps plein
- ✓ Soutiers : fin de la mutualisation avec la commune de Vouhé
- ✓ Contrat de mutualisation pour le fauchage et l'élagage.

Le constat de cet état des lieux est que la surface de travail s'est étendue, alors que le nombre d'heures travaillées des agents techniques a diminué.

Ainsi, le bureau municipal a décidé de lancer un nouveau recrutement, pour un ou plusieurs agents techniques polyvalents. L'Assemblée y est favorable. La décision de recrutement sera évoquée lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire détaille le planning des interventions des jeunes, dans le cadre du dispositif 'argent de poche'. Cinq jeunes vont intervenir au service technique, pour 20 demi-journées, tandis que deux jeunes travailleront au service de la mairie, pour la même durée.

- Dates à retenir pour les prochains conseils municipaux :

- ✓ 8 septembre,
- ✓ 6 octobre,
- ✓ 10 novembre,
- ✓ 15 décembre,
- ✓ 5 janvier 2023.

- Dates à retenir pour les festivités :

- ✓ 10 juillet : Eurochestreries
- ✓ 13 juillet : échappée poitevine
- ✓ 14 juillet : repas et jeux
- ✓ 15 juillet : soirée sous les chênes (rockabilly)
- ✓ 30 juillet : ciné de plein air
- ✓ 5 août : soirée sous les chênes (bal pop)
- ✓ 20 août : soirée du patrimoine
- ✓ 27 août : régalaade organisée par le FC Sud Gâtine et journée sambak'adémy
- ✓ 10 et 11 septembre : Ouaille Not ! (Vasles)
- ✓ 17 septembre : journée des associations, avec la veille, soirée Barjots Dunker

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 11.

Le Maire,
Johann BARANGER

